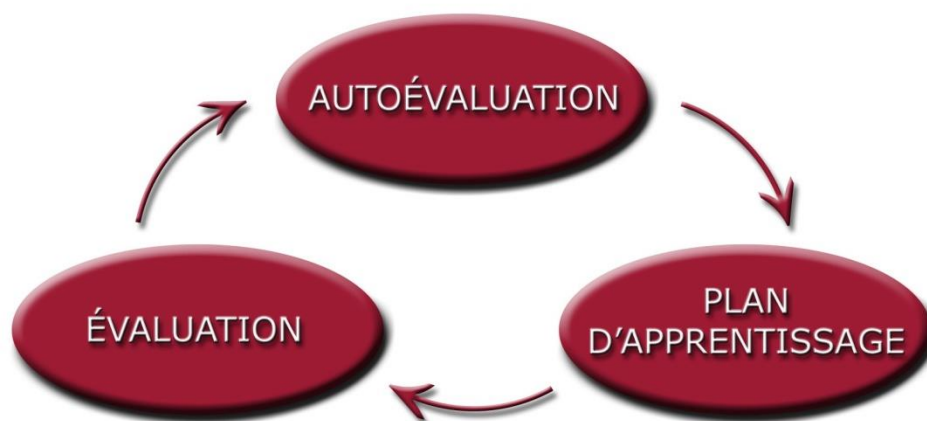


Programme de maintien de la compétence
PM C

 apprendre en action

Feuilles de travail du PMC- IP 2019



Nom	2019 Année d'exercice
Rôle (poste)	Milieu d'exercice

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires.

1) Responsabilité professionnelle et obligation de rendre des comptes

L'infirmière praticienne est responsable de sa pratique et de sa conduite professionnelle et doit en rendre compte.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
1.1 Je maintiens mon immatriculation en tant qu'IP au Nouveau-Brunswick.	1	2	3	4	s/o	
1.2 J'exerce la profession conformément aux dispositions législatives fédérales et provinciales, aux normes professionnelles et déontologiques et aux politiques qui s'appliquent à la pratique d'IP.	1	2	3	4	s/o	
1.3 J'atteins, maintiens et améliore ma compétence dans mon domaine d'exercice.	1	2	3	4	s/o	
1.4 Je fais preuve d'une pratique éclairée par des données probantes par l'évaluation critique et la mise en œuvre des résultats de recherche, des lignes directrices sur les pratiques exemplaires et de la théorie qui sont pertinents.	1	2	3	4	s/o	
1.5 Je me sers de mes connaissances sur les populations vulnérables, la diversité, la sécurité culturelle et les déterminants de la santé dans l'évaluation, le diagnostic et la gestion thérapeutique du client.	1	2	3	4	s/o	
1.6 J'intègre les principes de la répartition des ressources et de la rentabilité à la prise des décisions cliniques.	1	2	3	4	s/o	
1.7 Je fais preuve d'intégrité professionnelle et j'ai une conduite éthique dans mes rapports avec les fabricants de produits pharmaceutiques et les sociétés pharmaceutiques.	1	2	3	4	s/o	
1.8 Je collabore avec d'autres fournisseurs de soins de santé, consulte ceux-ci ou dirige le client vers ceux-ci lorsque le diagnostic ou le plan de traitement n'est pas clair ou dépasse le champ d'exercice de l'IP.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires.

1) Responsabilité professionnelle et obligation de rendre des comptes (suite)

L'infirmière praticienne est responsable de sa pratique et de sa conduite professionnelle et doit en rendre compte.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
1.9 Je suis consultée par d'autres fournisseurs de soins de santé ou j'accepte les clients qui me sont adressés par d'autres fournisseurs de soins de santé lorsqu'il s'agit de clients dont l'état de santé correspond au champ d'exercice de l'IP et à mon expertise individuelle comme IP.	1	2	3	4	s/o	
1.10 Je consigne les données cliniques, les résultats des évaluations, les diagnostics, le plan de soins, les interventions thérapeutiques (y compris le consentement), la réaction du client et la justification clinique en temps opportun et de manière précise dans le dossier de santé permanent du client.	1	2	3	4	s/o	
1.11 Je consigne et signale les effets indésirables reliés aux interventions pharmacologiques et aux interventions non pharmacologiques (y compris les substances et médicaments contrôlés) conformément aux lois, aux règlements et aux politiques fédérales et provinciales ou territoriales et aux politiques de l'employeur (p. ex. : MedEffet Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/index-fra.php).	1	2	3	4	s/o	
1.12 Je me conforme aux politiques concernant la conservation et le transport des substances et médicaments contrôlés s'il y a lieu de les utiliser dans ma pratique.	1	2	3	4	s/o	
1.13 Je tiens et conserve des dossiers de santé sur mes clients conformément aux dispositions législatives pertinentes, aux normes professionnelles et aux politiques de l'employeur.	1	2	3	4	s/o	
1.14 J'exerce la profession dans le contexte de la relation thérapeutique infirmière-client et conseille aux membres de ma famille et à mes amis de s'adresser à d'autres fournisseurs de soins de santé pour obtenir des soins.	1	2	3	4	s/o	
1.15 Je reconnais les situations qui me placent en conflit d'intérêts et prends des mesures pour éviter de telles situations.	1	2	3	4	s/o	
1.16 J'agis comme préceptrice ou mentor auprès de mes collègues infirmières, d'autres membres de l'équipe de soins et des étudiantes.	1	2	3	4	s/o	
1.17 Je fais preuve de leadership, agissant à la fois comme chef de file et comme modèle de rôle pour le perfectionnement professionnel de mes collègues et dans la profession infirmière.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

2) Évaluation de l'état de santé et diagnostic

L'infirmière praticienne applique une vaste base de connaissance et se sert de l'évaluation critique pour établir et communiquer les diagnostics et les besoins des clients.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé
2.1 J'applique à l'évaluation de mes clients des techniques d'évaluation, une pensée critique et des compétences en prise de décisions cliniques de niveau avancé.	1	2	3	4	s/o	
2.2 Je recueille et consigne des données sur la santé de façon systématique en effectuant une évaluation globale de la santé à l'aide d'outils et de sources de données multiples et fais une analyse critique de ces données, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • la cause et la nature des symptômes, • les antécédents de comorbidités, • l'utilisation de substances et de médicaments d'ordonnance (utilise un programme de surveillance des médicaments d'ordonnance pour évaluer les antécédents pharmaceutiques du patient lorsqu'un tel programme existe), • la santé psychosociale et psychiatrique, • l'évaluation du risque d'abus de substances (p. ex., comportements de dépendance, détournement de médicaments), • la réalisation d'évaluations avant et après l'intervention 	1	2	3	4	s/o	
2.3 Je prescris des examens d'imagerie diagnostique, des examens de laboratoire et d'autres examens lorsque la situation clinique l'exige, conformément aux annexes « A » et « B » des <i>Annexes pour prescrire de l'infirmière praticienne</i> .	1	2	3	4	s/o	
2.4 J'explique aux clients les raisons pour lesquelles certains examens de dépistage et de diagnostic sont prescrits, y compris les risques et les avantages connexes.	1	2	3	4	s/o	
2.5 J'assure que les examens de diagnostic sont interprétés et que les résultats donnent lieu à un suivi de manière appropriée et en temps opportun.	1	2	3	4	s/o	
2.6 Je consigne tous les examens de diagnostic prescrits ou arrêtés dans le dossier de santé permanent du client, y compris tout suivi dicté par le résultat obtenu à un examen.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

2) Évaluation de l'état de santé et diagnostic

L'infirmière praticienne applique une vaste base de connaissance et se sert de l'évaluation critique pour établir et communiquer les diagnostics et les besoins des clients.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
2.7 Je pose un diagnostic différentiel en comparant et en recroisant de façon systématique les résultats cliniques obtenus durant l'entrevue, l'examen physique, les examens diagnostiques et les procédures diagnostiques, y compris les résultats obtenus par les autres professionnels de la santé.	1	2	3	4	s/o	
2.8 Je communique le diagnostic au client et aux membres de l'équipe interdisciplinaire, le cas échéant.	1	2	3	4	s/o	
2.9 Je discute avec le client des pronostics et des options en matière de traitements.	1	2	3	4	s/o	
2.10 Je fais la synthèse de renseignements obtenus auprès de clients individuels pour déterminer s'il y a des répercussions plus larges sur la santé de la famille ou de la communauté.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

3) Gestion thérapeutique

L'infirmière praticienne utilise des connaissances avancées et son jugement pour effectuer des interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
3.1 Je ne m'occupe pas de gérer ma propre santé.	1	2	3	4	s/o	
3.2 Je fais participer le client à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de son plan de soins.	1	2	3	4	s/o	
3.3 Je m'appuie sur des sources d'information éclairées par des données probantes faisant autorité en matière de médicaments et de traitements pour prescrire des médicaments, des produits sanguins ou d'autres interventions.	1	2	3	4	s/o	
3.4 Je prescris des médicaments y compris des substances et médicaments contrôlés en me fondant sur mes connaissances des principes pharmacologiques et physiologiques et conformément à l'Annexe « C » des <i>Annexes pour prescrire des infirmières praticiennes</i> de l'AIINB, aux lois provinciales et aux lois fédérales.	1	2	3	4	s/o	
3.5 Je remplis l'ordonnance de façon exacte et complète, conformément aux dispositions législatives, aux normes et aux politiques pertinentes.	1	2	3	4	s/o	
3.6 Je considère et explore avec le client les solutions non pharmacologiques possibles pour gérer les symptômes.	1	2	3	4	s/o	
3.7 Je considère les risques et les avantages connus pour le client et les résultats attendus et m'assure que des mesures de précaution et des ressources sont disponibles pour gérer les résultats des interventions qu'elle effectue.	1	2	3	4	s/o	
3.8 Je renseigne le client sur les interventions pharmacologiques, y compris : les indications thérapeutiques, l'effet thérapeutique attendu, la gestion des effets indésirables et des symptômes de sevrage éventuels, les interactions avec d'autres médicaments ou substances, les précautions propres au médicament ou au client, l'adhésion au traitement prescrit, la manipulation et la conservation sécuritaires, et le suivi nécessaire.	1	2	3	4	s/o	
3.9 Je respecte le droit du client de prendre des décisions éclairées tout au long de son expérience et des épisodes de santé et de maladie en veillant à ce que le client ait accès à des renseignements exacts.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

3) Gestion thérapeutique

L'infirmière praticienne utilise des connaissances avancées et son jugement pour effectuer des interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
3.10 J'obtiens et documente le consentement éclairé du client avant d'effectuer des procédures.	1	2	3	4	s/o	
3.11 J'effectue des procédures (effractives ou non effractives) pour la gestion clinique ou la prévention de maladies, de blessures, de troubles ou de problèmes de santé.	1	2	3	4	s/o	
3.12 Je fournis certains médicaments en petites quantités dans des situations où un pharmacien ne peut pas être joint et que l'administration de ces médicaments est dans l'intérêt du client.	1	2	3	4	s/o	
3.13 J'évalue les effets sur le client de certains traitements et interventions, intégrant les outils d'évaluation éclairés par des données probantes qui sont à ma disposition (p. ex., outil d'évaluation des plaies, outil d'évaluation du risque de dépendance).	1	2	3	4	s/o	
3.14 Je maintiens, ajuste, diminue ou arrête les traitements et les interventions pharmacologiques ou non pharmacologiques en fonction de la réaction thérapeutique du client tout en adhérant au plan de traitement.	1	2	3	4	s/o	
3.15 Je consigne les interventions et la réaction du client à ces interventions dans le dossier permanent du client.	1	2	3	4	s/o	
3.16 J'acquiers de façon proactive et analytique les nouvelles connaissances dont j'ai besoin pour fournir des soins complets, de qualité et éclairés par des données probantes.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires

4) Promotion de la santé et prévention des maladies et des blessures

L'infirmière praticienne fait la promotion de la santé et diminue le risque de complications, de maladies et de blessure pour les clients tout en contribuant à la durabilité du système de soins de santé.

De quelle façon chaque énoncé descriptif s'applique-t-il à ma pratique?	Est-ce que je satisfais constamment aux attentes de l'énoncé descriptif?					Cette année, je me concentre sur cet énoncé descriptif
4.1 Je sais expliquer le rôle de l'IP aux clients, aux professionnels de la santé et aux intervenants clés.	1	2	3	4	s/o	
4.2 J'intègre les cinq principes des soins de santé primaires de l'Organisation mondiale de la Santé à la prise de décisions cliniques : accessibilité, participation publique, promotion de la santé, technologies adéquates et collaboration intersectorielle.	1	2	3	4	s/o	
4.3 Je préconise ce qui suit et y participe : <ul style="list-style-type: none"> • les stratégies de promotion de la santé et de prévention (pour les individus, les familles et les communautés, ou en fonction de l'âge ou du groupe culturel) • le processus d'évaluation des stratégies de promotion de la santé et de prévention • l'amélioration de l'accès au système de soins de santé au niveau des politiques • l'élaboration de pratiques en matière de prescription éclairées par des données probantes pour assurer la sécurité des prescripteurs, des patients et du public (p. ex. : surveillance des médicaments d'ordonnance) • l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies visant à contrer les risques de préjudice potentiels pour les collègues de travail, les clients et le public qui pourraient découler de la perte, du vol ou de l'abus de substances et médicaments contrôlés 	1	2	3	4	s/o	
4.4 Je contribue à l'avancement d'une pratique fondée sur des données probantes en prenant l'initiative d'activités de recherche, de présentations ou de publications ou en y participant.	1	2	3	4	s/o	

Notes :

2019

Nom

Année d’exercice

Rôle (poste)

Milieu d’exercice

Directives : Créez un plan d’apprentissage pour les énoncés descriptifs des normes de votre *Feuille de travail – Autoévaluation* sur lesquels vous avez choisi de vous concentrer cette année. Indiquez dans la première colonne ci-dessous sur quel énoncé descriptif vous allez travailler. Fixez un objectif d’apprentissage correspondant à l’énoncé descriptif et énumérez les activités d’apprentissage que vous comptez réaliser. Consignez la date cible (C) pour chaque activité d’apprentissage, ainsi que la date d’achèvement de l’activité (A). Évaluez votre plan d’apprentissage avant de commencer à évaluer votre pratique pour l’année d’exercice suivante.

Numéro de l'énoncé descriptif des normes d'exercice de l'étape 1	Objectif d'apprentissage Que vais-je apprendre?	Activité d'apprentissage Comment vais-je apprendre?	Dates Date cible (C) Date d'achèvement(A)

	2019
Nom	Année d'exercice
Rôle (poste)	Milieu d'exercice

Évaluation de mon apprentissage

Mes activités d'apprentissage ont-elles influencé ma pratique? Veuillez préciser.
